

Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/117 10 février 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

LETTE DATÉE DU 10 FÉVRIER 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA GÉORGIE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que le 1er février 1997, le Président de la Géorgie, M. Edouard Chevardnadze, a pris un décret ordonnant la mise en oeuvre immédiate des mesures qu'exige l'application de la résolution 1096 (1997) du Conseil de sécurité en date du 30 janvier 1997.

Dans ce décret, le Président de la Géorgie se félicite de l'esprit de cette résolution et, en particulier, souligne l'importance que revêt la volonté du Conseil de sécurité de renforcer le rôle de l'Organisation dans le processus de paix.

Le caractère inacceptable des actes terroristes dirigés contre des civils pacifiques, le personnel de l'ONU et la force de maintien de la paix de la communauté des États indépendants y est réaffirmé et, à ce titre, il est demandé au Ministère des affaires intérieures et au Ministère de la sécurité publique de prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994. À cette fin, les ministères en question sont invités à prendre des mesures d'application supplémentaires et à intensifier les activités visant à empêcher la pose de mines et la pénétration de groupes armés illégaux dans la zone de sécurité.

Le Ministère géorgien des affaires étrangères est prié de formuler des recommandations en vue d'intensifier à la fois le dialogue direct avec la partie abkhaze et les négociations, avec la participation active de l'ONU et des Amis du Secrétaire général en ce qui concerne la Géorgie. De même le Ministère des affaires étrangères est chargé de coopérer étroitement avec le Bureau mixte pour les droits de l'homme ONU/Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Sukhumi.

Enfin, le Ministère des finances ainsi que le Ministère des relations économiques extérieures sont priés d'élaborer un plan complet de redressement économique de l'Abkhazie (Géorgie) pour la période qui suivra le conflit.

S/1997/117 Français Page 2

Nous sommes convaincus que ces mesures amélioreront sensiblement les conditions de sécurité dans la zone du conflit et contribueront à faire progresser le processus de paix dans son ensemble.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(<u>Signé</u>) Peter CHKHEIDZE
